



Objectifs :

- Éviter le passage aux urgences des personnes âgées
- Éviter des hospitalisations
- Favoriser le maintien au domicile des personnes âgées



Département de Gériatrie
Service de Médecine
Gériatrique Aiguë

UMGR



Service MGA
 Centre hospitalier
 52, Place Antonin Bergon
 BP 50269
 46005 CAHORS CEDEX
 07.87.89.28.53
idec.mga@ch-cahors.fr





L'Unité Mobile Gériatrique Régulée (UMGR) intervient sur une situation aiguë, après régulation du centre 15, au domicile des patients, en résidence autonomie, ou en EHPAD.

L'UMGR n'a pas vocation à se substituer à l'activité du SMUR 46.



Un médecin gériatre et un infirmier se rendent au domicile du patient du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Critères d'intervention :

- Hyperthermie sans signe de choc
- Chute sans critère de gravité
- Dyspnée
- Rétention aiguë d'urine
- Syndrome confusionnel aigu
- Malaise sans critère de gravité ou déficit neurologique

Pour le patient d'EHPAD classé GIR 1, pour lequel aucun transfert en réanimation ne sera envisagé, l'équipe mobile régulée pourra intervenir, quel que soit le motif.

